

LE PAYS DE BROCÉLIANDE ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE BROCÉLIANDE



- Préambule -

 Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :

-  1. [biodiversité et milieux naturels](#),
-  2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#),
-   3. [prélèvement des ressources naturelles](#),
4. [production et consommation énergétique](#),
-  5. [risques naturels et technologiques](#),
-  6. [production de pollution et qualité des milieux](#),
-  7. [déchets](#),
8. [implication des acteurs et de la population](#).

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Brocéliande regroupe 5 Communautés de communes :

- la Communauté de communes de Brocéliande (12 627 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Bécherel (8 536 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Montauban (8 578 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Montfort (19 411 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Saint-Méen-le-Grand (8 531 habitants).

Sa population (57 683 habitants au dernier recensement, + 7,3 % en 10 ans) se répartit entre :

- 4 communes principales :
 - ♦ MONTFORT-SUR-MEU : 5 412 habitants,
 - ♦ MONTAUBAN-DE-BRETAGNE : 4 042 habitants,
 - ♦ BRÉAL-SOUS-MONTFORT : 3 825 habitants,
 - ♦ SAINT-MÉEN-LE-GRAND : 3 566 habitants,
- et 39 communes rurales qui regroupent ensemble 71 % de la population.

La densité de la population est de 62 habitants au km², un quart des communes comptant moins de 40 habitants au km².

Si le territoire du Pays est fortement marqué par le massif forestier de Paimpont (8 000 ha) et les milieux naturels associés (étangs, landes, tourbières), l'agriculture est la principale utilisation des sols avec un contraste Nord / Sud :

- au Nord, ce sont les terres labourées qui prédominent (60 % de la SAU en moyenne sur les cantons de BÉCHEREL, MONTAUBAN-DE-BRETAGNE, SAINT-MÉEN-LE-GRAND), sur les surfaces en herbe (30 % de la SAU),
- au Sud (canton de MONTFORT-SUR-MEU, et PLÉLAN-LE-GRAND), le territoire est fortement marqué par le massif forestier de Paimpont, et des surfaces en herbe plus importantes (40 % de la SAU).





1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le Pays de BROCÉLIANDE :

- 23 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface globale de 840 ha regroupant 16 étangs, 2 landes, 2 tourbières, 2 rivières, 1 site forestier,
- 2 ZNIEFF de type 2, dont la forêt de Paimpont,
- 8 tourbières d'intérêt régional (dont les 2 citées précédemment),
- 5 sites géologiques remarquables,

- **Les sites protégés**

On dénombre 3 sites classés au titre de la loi de 1930, tous situés en forêt (2 fontaines et le tombeau de Merlin l'Enchanteur) et 1 site inscrit (l'étang des Forges).

Le département d'Ille et Vilaine a acquis 4 sites au titre des espaces naturels sensibles : l'étang de l'Abbaye à PAIMPONT, le domaine de Careil et le vallon de la chambre au loup à IFFENDIC, et les alignements mégalithiques de Lampouy à MEDREAC.

- **Les dispositifs de gestion en place**

Le Pays de Brocéliande accueille un Site d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 « la Forêt de Paimpont », qui comprend plusieurs sites répartis sur le massif forestier (landes, étangs, tourbières, futaies, zones humides...).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays dispose d'un patrimoine naturel emblématique marquant fortement le territoire,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de ce patrimoine et un consensus pour le maintien de sa qualité sont réels.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La mise en œuvre de la directive « Habitats » (Natura 2000) :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 26 communes. Pour 11 d'entre elles, le PLU est en révision.

D'autre part, un PLU est en cours d'élaboration sur 5 communes.

4 communes disposent d'une carte communale et pour 8 communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (aucun document).

• **La consommation d'espace**

Le nombre de résidences principales a augmenté de 16,5 % entre 1990 et 1999, la part du logement individuel étant de 92,6 %. Le taux de résidences secondaires ne cesse de diminuer ; il atteignait 6,6 % en 1999.

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 16 communes, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé.



• **Patrimoine**

Du point de vue patrimoine historique et architectural, on dénombre 18 édifices classés Monuments Historiques, dont 9 dolmens, 4 édifices religieux, 2 édifices civils et 3 calvaires.

• **Transports - Déplacements**

Le Pays de Brocéliande bénéficie d'une bonne desserte routière par des axes structurants :

- la RN 12 à 2 x 2 voies Rennes - Saint-Brieuc,
- la RN 24 à 2 x 2 voies Rennes - Lorient,
- la RN 164.

Il est également desservi par la ligne SNCF Rennes - Saint-Brieuc, la gare de Montauban-de-Bretagne étant accessible aux TER.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) du point de vue de l'usage des sols, 60 % des communes du Pays sont dotées de documents d'urbanisme opposables,
- (+) un document d'urbanisme opposable est en élaboration sur 5 autres communes,
- (-) la pression foncière due à la proximité de l'agglomération Rennaise et à l'accessibilité du territoire est forte,
- (-) des paysages ruraux sont fragiles voire fragilisés.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).

3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **Les prélèvements d'eau**



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³
AEP-Alimentation en Eau Potable (2001)	2	539 100	4	3 141 400
Industriel (2001)	1	5 300	1	50 500
Irrigation* (2000)	-	-	1	10 200

* Surface irriguée : 4,20 ha.

Les teneurs en nitrates de l'eau distribuée pour l'AEP sont inférieures à 25 mg/l, excepté pour le tiers Nord et Nord-Est du territoire, où elles sont comprises entre 25 et 40 mg/l.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages AEP situés sur le territoire est le suivant : 8 procédures sont achevées, 5 sont en cours.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) la qualité de l'eau distribuée est préoccupante (taux de nitrates) au Nord du territoire,
- (-) la pression foncière est importante,
- (-) le débit des cours d'eau en période d'étiage est faible,
- (+) la mise en place des périmètres de protection de captage est en cours.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achèvement de la mise en place des périmètres de protection des captages.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On recense sur le Pays de Brocéliande 2 chaufferies au bois (à IFFENDIC) et un « gros consommateur » d'électricité (à MONTAUBAN).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) il existe un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la filière bois – énergie.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - filière bois - énergie, compte tenu du savoir-faire local et du potentiel forestier.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Risques naturels**

- 16 communes sont soumises au risque inondation (bassin du Garun et du Meu).
En réponse, 2 Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sont prescrits (Meu et Garun d'une part, Vilaine, Ille et Illet d'autre part),
- 11 communes sont exposées au risque feu de forêt.

- **Risques technologiques**

- 19 communes riveraines des grandes infrastructures routières (RN 12, RN 24) sont exposées au risque transport de matières dangereuses,
- 2 communes sont exposées au risque barrage et 9 communes au risque rupture de digue.

- **Autres risques**

- 4 établissements industriels disposent d'un silo soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98. Ils sont tous situés sur la commune de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE,
- 3 établissements disposent d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97 (2 à MONTAUBAN-DE-BRETAGNE, 1 à MONTFORT-SUR-MEU).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) l'exposition aux risques naturels est forte : inondation et feu de forêt,
- (+) les risques industriels sont circonscrits géographiquement.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Elaborer et achever les Plans de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI).
- ♦ Préserver les zones d'expansion des crues.



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **L'air**

Aucun établissement soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air) n'est recensé sur le Pays de Brocéliande.

- **Les sols**

- sites dont les sols sont pollués : néant,
- au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante :
 - ♦ 26 communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES) : production supérieure à 170 kg-N/ha/an,
 - ♦ pour 17 communes, cette production d'azote animal est comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an ;



- **Les eaux de surface**

Les établissements industriels soumis à autosurveillance eau / agroalimentaire sont au nombre de 11. Leurs rejets interviennent :

- ♦ via une station d'épuration collective pour 9 d'entre eux,
- ♦ via une station d'épuration autonome pour 2 d'entre eux.

Le tableau suivant résume la situation :

Communes	Nombre d'établissement	Lieu de rejet	Traitement
BÉCHEREL	1	Romoulin	SEC Bécherel
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	3	Garun	2 SEC Montauban-de-Bretagne 1 SEA
MONTFORT-SUR-MEU	2	Meu	1 SEC Montfort-sur-Meu 1 SEA
PLÉLAN-LE-GRAND	1	Chèze	SEC Plélan-le-Grand
PLEUMELEUC	2	Vaunoise	SEC Pleumeleuc
ST-MÉEN-LE-GRAND	2	Garun	SEC St-Méen-le-Grand

Sur le Pays de Brocéliande, on dénombre 35 stations d'épuration collectives, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 68 870 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 0 station,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 1 station,
- de 5 000 à moins de 10 000 éqh : 3 stations,
- de 2 000 à moins de 5 000 éqh : 6 stations,
- inférieure à 2 000 éqh : 25 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables : qualité mauvaise (le Meu),
- matières azotées (hors nitrates) : qualité passable à mauvaise (le Meu),
- nitrates : qualité mauvaise (le Meu, le Canut et la Chèze amont),
- matières phosphorées : qualité très mauvaise sur le Meu, bonne pour la Chèze amont et le Canut.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) l'équipement des communes en dispositifs d'assainissement est satisfaisant,
- (-) la production d'azote animal est en excédent,
- (-) le fort recours des industriels aux stations d'épuration collectives provoque des risques de dysfonctionnement de ces stations et crée ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) les rejets exercent une forte pression sur le bassin du Meu,
- (-) la qualité des eaux de surface est mauvaise.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre la résorption des excédents d'azote animal.
- ♦ Mise en œuvre des opérations de Bretagne Eau Pure (Meu et Chèze-Canut).
- ♦ Limiter et optimiser l'utilisation des produits phytosanitaires.





7. LES DÉCHETS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement consistent en 1 unité de tri-compostage et 1 centre de tri à GAËL, ainsi qu'en 5 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur les 43 communes du Pays à l'initiative de 2 structures (le SICTOM Bécherel - Combourg-Hédé, et le SICTOM Centre-Ouest).

Concernant les 16 décharges recensées, 7 sont réhabilitées.

- **Déchets industriels spéciaux : D.I.S.**

On recense un seul établissement industriel producteur de D.I.S. soumis à autosurveillance déchets (à BREAL-SOUS-MONTFORT, 18 t/an).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la collecte sélective est généralisée à tout le territoire,
- (-) le réseau de déchetteries reste à étoffer,
- (-) il n'y a pas d'adéquation entre l'accroissement de la population et les dispositifs de traitement,
- (-) le nombre de centres de stockage est insuffisant,
- (-) la réhabilitation des décharges est insuffisamment avancée.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le réseau de déchetteries.
- ♦ Engager une réflexion globale prospective sur les déchets ménagers et assimilés (adéquation des dispositifs de traitement, identification des besoins en centres de stockage).
- ♦ Poursuivre la réhabilitation des décharges.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On dénombre 2 structures d'éducatons à l'environnement sur le Pays de Brocéliande :

- la ferme des P'tits Gribouilles à TALENSAC (ferme pédagogique),
- l'écomusée du Pays de Montfort, à MONTFORT-SUR-MEU.

Deux associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement développent leur activité sur le territoire du Pays :

- SOS Brocéliande (action sur 25 communes),
- le comité de défense de l'environnement des 4 cantons (action sur 8 communes).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) les structures d'éducation à l'environnement sont en faible nombre,
- (-) la motivation des entreprises pour le management environnemental semble faible.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Sensibiliser les acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement.
- ♦ Aider au développement de structures d'éducation à l'environnement en lien avec les atouts du patrimoine naturel du territoire.
- ♦ Réaliser une charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
- ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
- ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
- ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
 - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux.
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
- ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
- ♦ généraliser la collecte sélective des déchets,
 - ♦ renforcer la sélectivité de la collecte des déchets,
 - ♦ augmenter le nombre de centres de stockage,
 - ♦ agir dans les bassins versants pour maintenir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
- ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.

- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p>
--



ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES MILIEUX

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostère
- Tourbière

ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

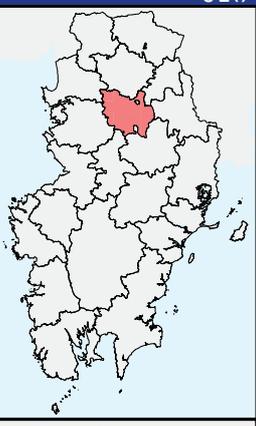
- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

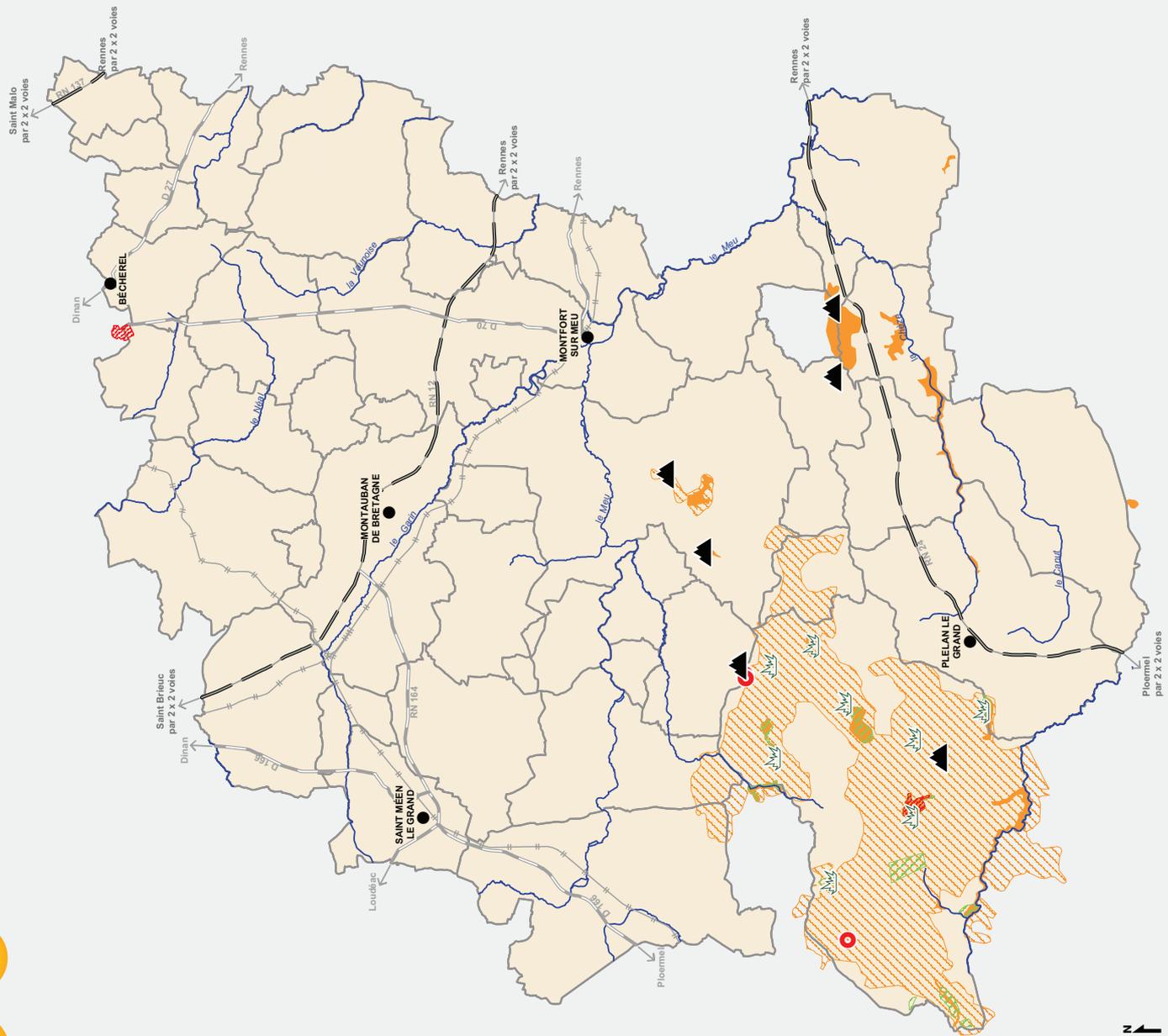
- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

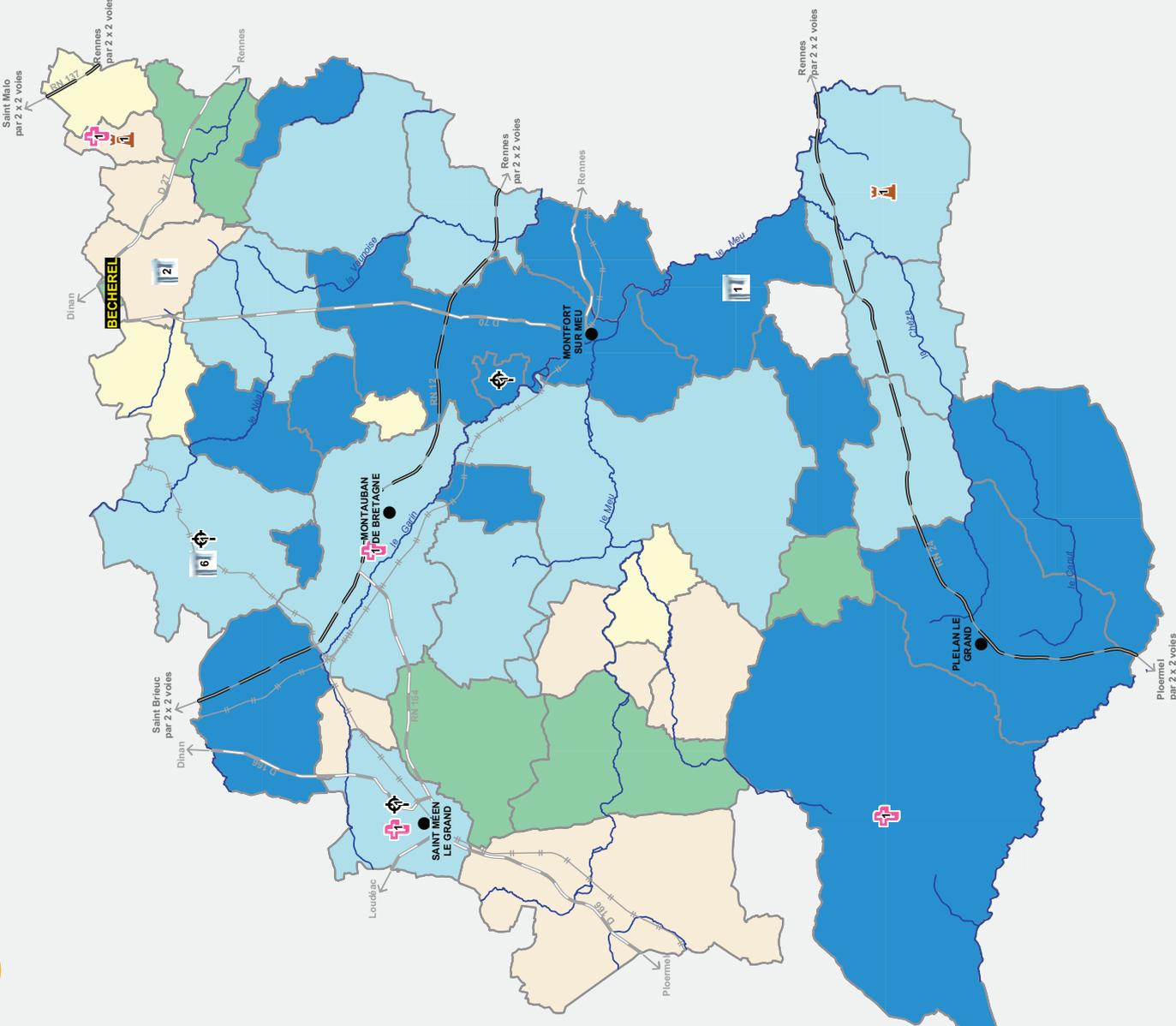
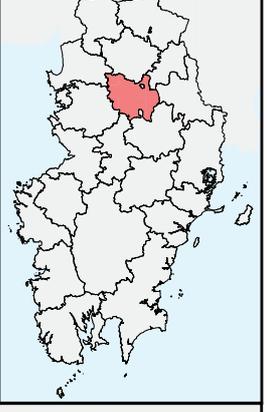
Nom de la petite cité de caractère

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD carthage
- CG 35 (PRIE)
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site Internet Mérimée





QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT
SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES

données 2001

Teneurs moyennes (mg NO₃-l)

- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

Teneurs maximales (mg NO₃-l)

- supérieures à 50,0

Légende du fond de plan

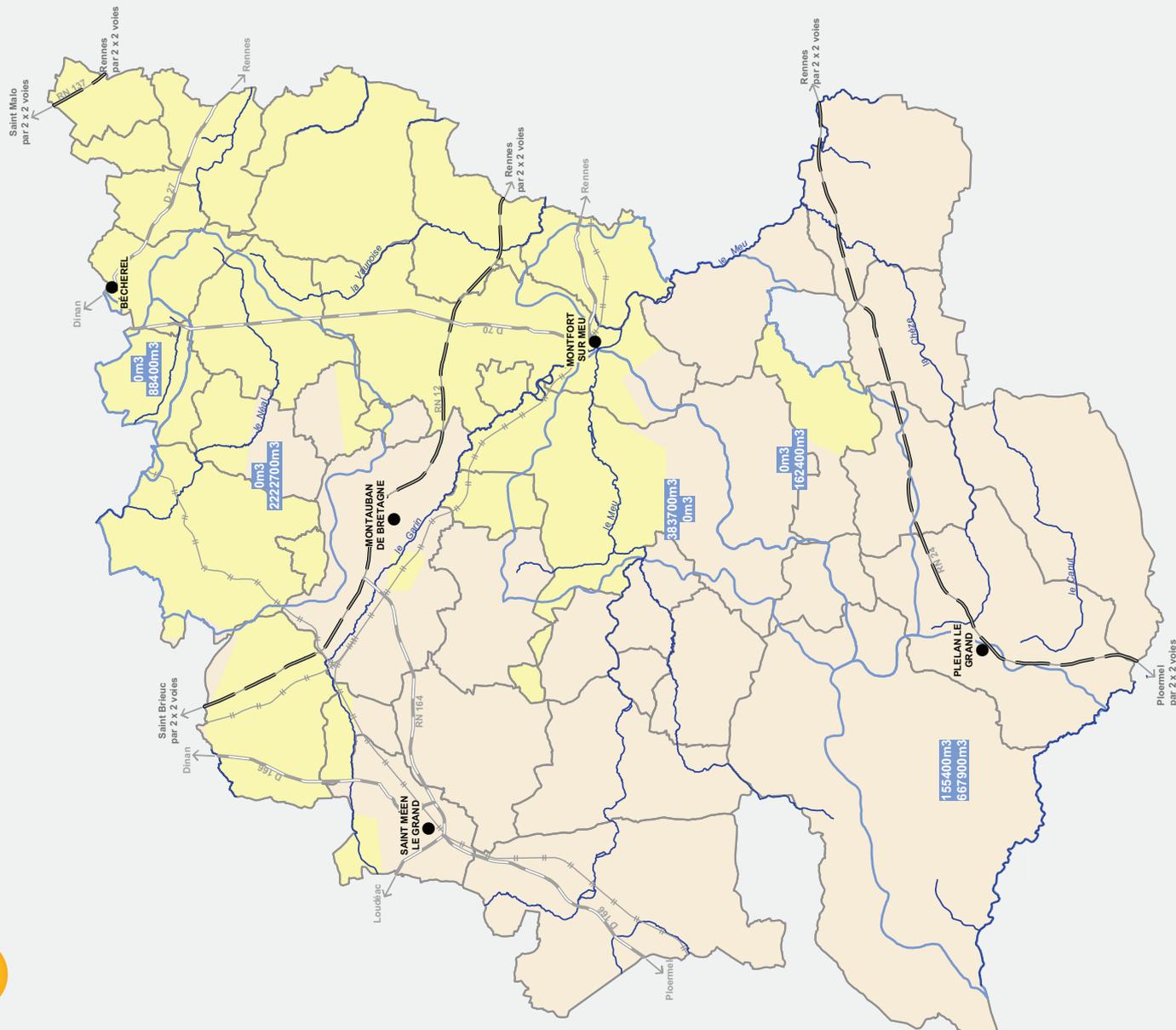
- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003





QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL
PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m3 Eau de surface
Y m3 Eau souterraine

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION
PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2000

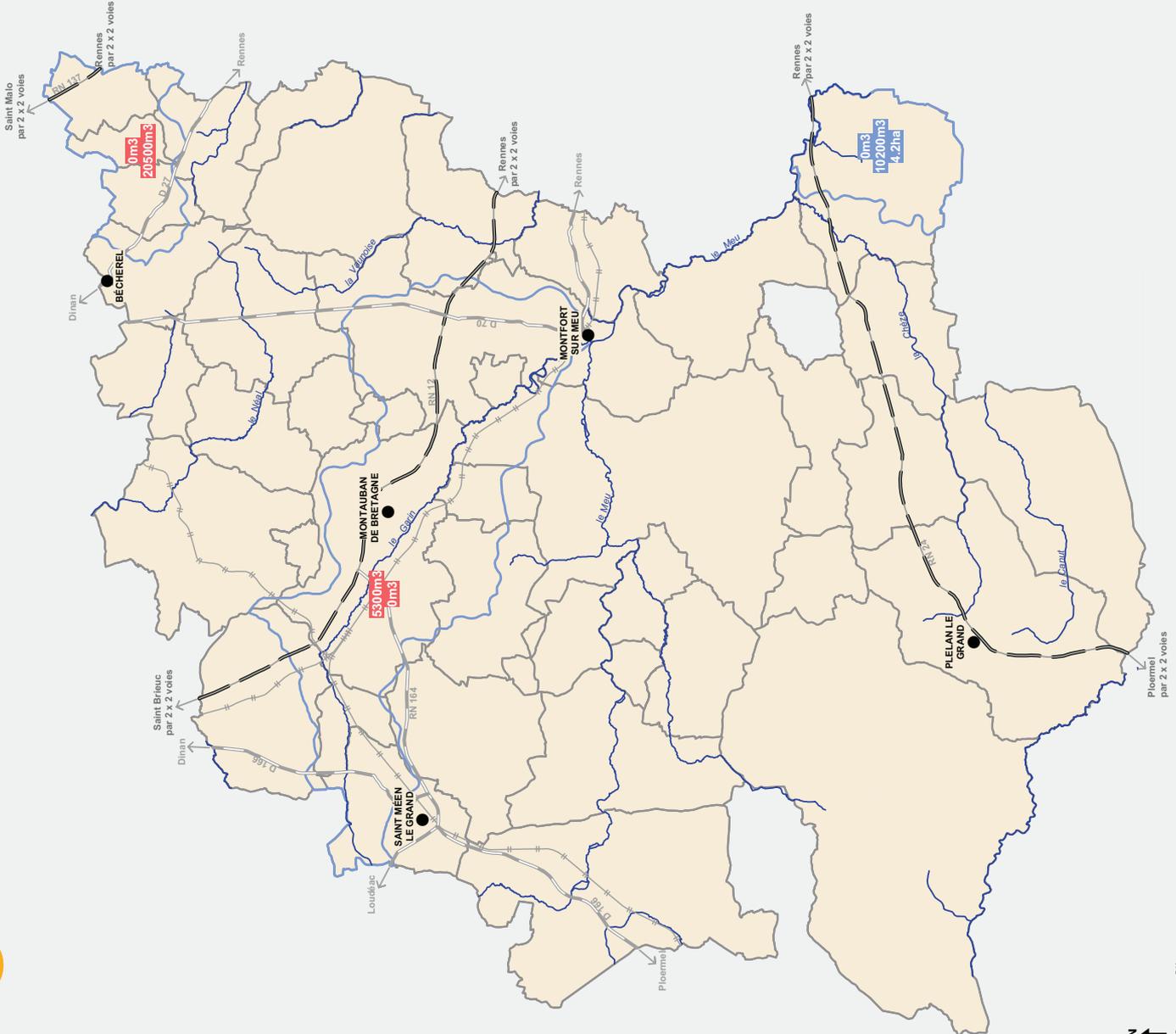
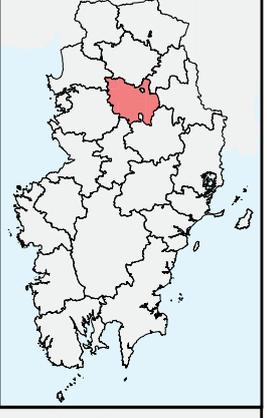
X m3 Eau de surface
Y m3 Eau souterraine
Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :
- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS



Risques naturels et technologiques majeurs



RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

★ Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

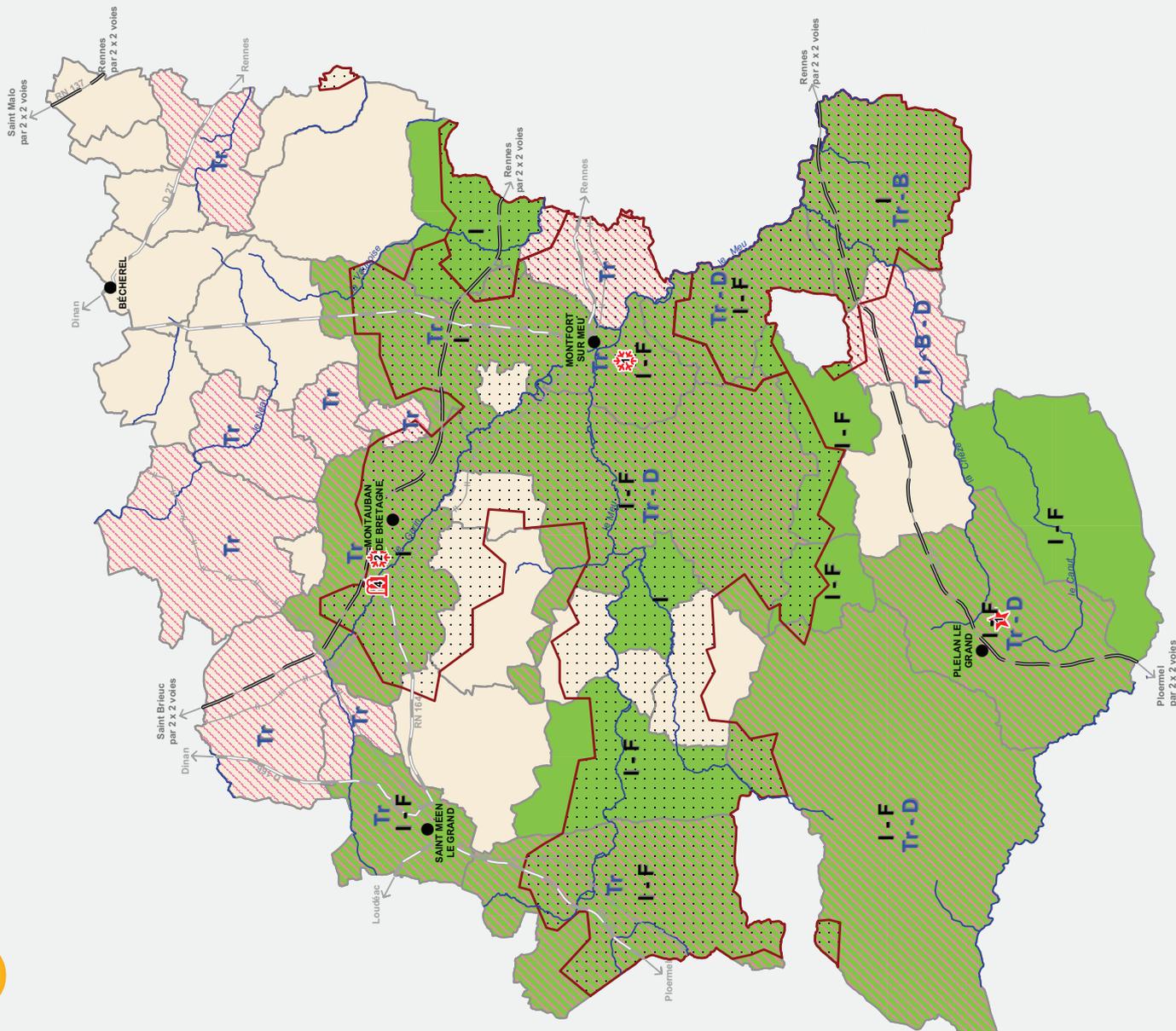
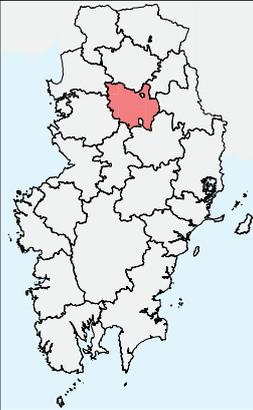
Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

Légende du fond de plan

- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée
- Limite communale
- Cours d'eau

Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
- DIREN



Altération des milieux par les nitrates



QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERNÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

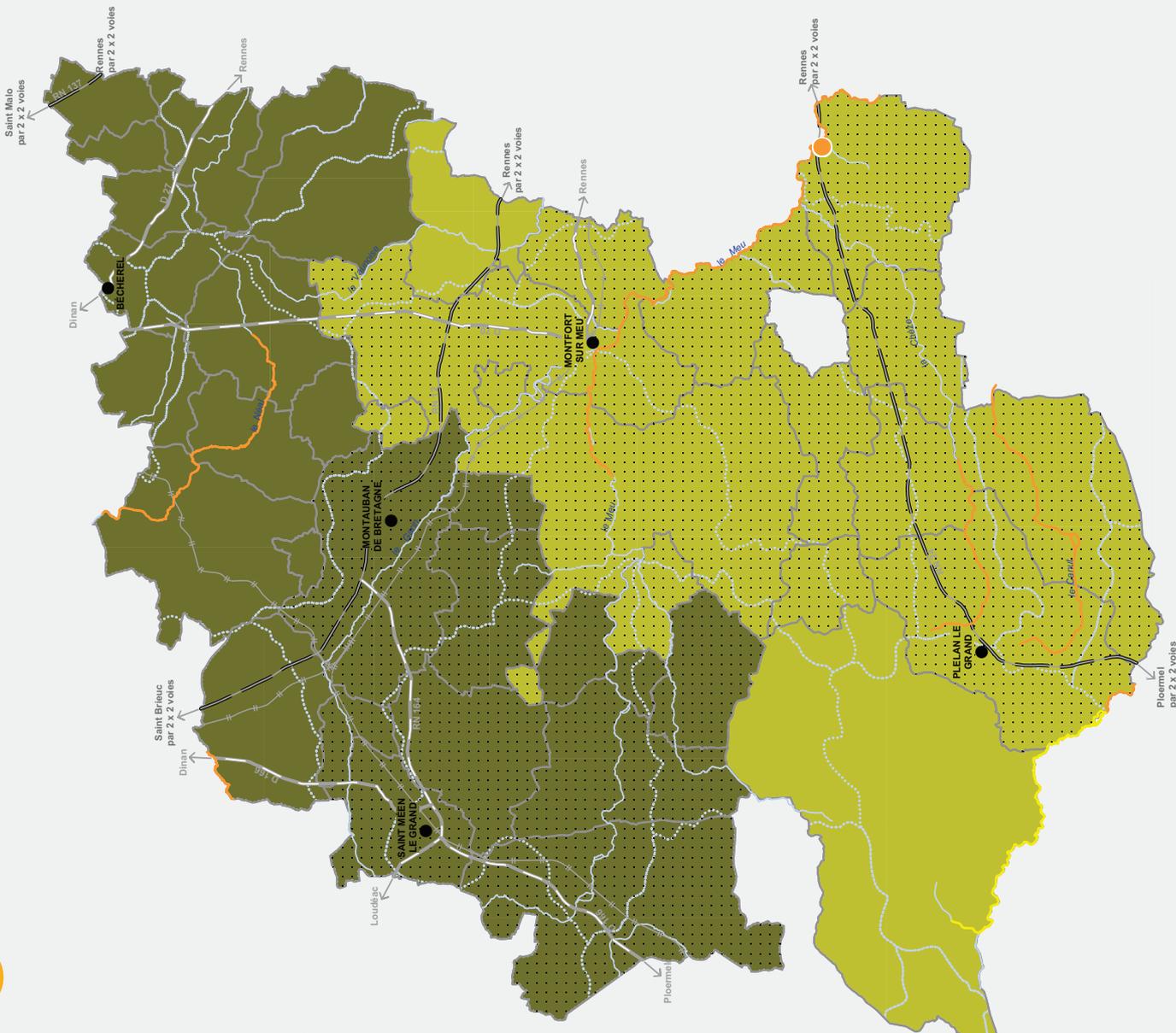
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE





INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

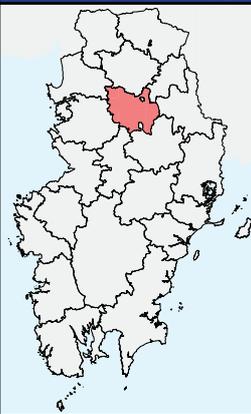
COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- SICTOM Bécherel - Comboung - Hédé
- SICTOM du Centre-Ouest
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUN 2003

